

Date de dépôt : 1^{er} septembre 2021

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de MM. Christo Ivanov, Eric Leyvraz, Marc Falquet, Thomas Bläsi, Stéphane Florey, Patrick Hulliger, Patrick Lussi, Norbert Maendly, André Pfeffer : J'y vis, j'y circule. Commerçants, piétons, cyclistes, automobilistes et riverains : tous gagnants avec une meilleure surveillance et coordination des chantiers

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 26 mars 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la surcharge dont sont victimes les infrastructures routières genevoises;*
- les multiples chantiers à l'arrêt pendant la période estivale;*
- le manque de coordination entre les divers acteurs impliqués (canton, communes, entreprises);*
- la hausse du nombre de déplacements attendue ces prochaines années;*
- l'impact négatif sur la circulation routière de divers projets créant artificiellement des bouchons;*
- la dégradation de la qualité de vie des riverains des chantiers routiers s'éternisant;*
- les risques en matière de sécurité, notamment pour les piétons, les cyclistes, les personnes âgées ou à mobilité réduite;*
- qu'une même route peut être ouverte plusieurs fois à quelques mois d'intervalle;*
- les interruptions prolongées de chantiers et les retards constatés;*

- *les répercussions sur l'ensemble du territoire cantonal d'un chantier situé sur la voirie d'une commune;*
- *la diminution du chiffre d'affaires et de la clientèle des commerces environnant ces chantiers;*
- *les risques d'un déplacement de la clientèle en France voisine;*
- *la perte de compétitivité provoquée à l'économie genevoise;*
- *la nécessité d'améliorer la coordination et la surveillance des chantiers en vue d'éviter le chaos;*
- *que, malgré le groupe stratégique de la plateforme de chantiers et de mobilité (PCM), les dysfonctionnements subsistent et sont constatés par les riverains, les commerçants et les utilisateurs de la route;*
- *que tous les modes de transports sont impactés, y compris la mobilité douce,*

invite le Conseil d'Etat

- *à mettre en place une communication explicite sur les objectifs du chantier, sa durée, les maîtres d'ouvrage, le coût, etc., sous forme de panneau de chantier, à l'instar de ce qu'il se fait lors des chantiers de construction, lors d'opérations significatives;*
- *à assurer la continuité des informations sous forme de bulletins ou de feuilles d'information adressés aux riverains concernés par les entités impliquées.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les maîtres d'ouvrages (MO) des chantiers impactant le domaine public sont principalement le canton, les Services industriels de Genève (SIG), la Ville de Genève et les Transports publics genevois (TPG). Depuis de nombreuses années, ils travaillent en amont des chantiers pour assurer la meilleure coordination possible entre les différents acteurs à travers la mise en place d'une planification optimale permettant notamment de minimiser les effets sur la mobilité.

Afin de pouvoir planifier et démarrer des travaux annoncés, les MO sont en effet soumis à deux types de coordination : l'une relative aux travaux en sous-sol et l'autre relative à l'impact en matière de mobilité.

La commission de coordination des travaux en sous-sols (CCTSS) a été créée dans l'optique de coordonner les travaux en sous-sol. Elle est placée sous le contrôle de l'OGETTA (collège des acteurs de sous-sol, eau, gaz, électricité, telecom, thermie et assainissement). Elle regroupe les principaux utilisateurs, publics ou privés, du sous-sol incorporés au domaine public. La CCTSS examine chaque besoin par le biais des avis de travaux qui lui sont transmis et organise la coordination en sous-sol des divers acteurs. Elle recherche un compromis technique pour la mise en œuvre de tous les réseaux. Par exemple, il s'agit de veiller à remplacer des réseaux vieillissants avant de poser un nouveau revêtement phono-absorbant, ce qui évite de devoir éventrer une rue nouvellement réaménagée. Elle est chargée de la coordination opérationnelle des projets à court terme (6-24 mois). Toujours sous le contrôle de l'OGETTA, et pour mieux anticiper la réalisation des travaux, une commission de planification des travaux en sous-sol (CPTSS) a été créée depuis le 1^{er} janvier 2018 pour le suivi des projets planifiés à moyen terme (2-5 ans).

Dans le cadre de la Plateforme chantier mobilité (PCM), ces mêmes maîtres d'ouvrages s'assurent par ailleurs que la planification des différents chantiers se déroule de manière à minimiser l'impact sur la mobilité. A titre d'exemple, le chantier récent situé sur le secteur du pont du Mont-Blanc est en fait le résultat d'une étroite coordination des 6 chantiers suivants : réfection de l'étanchéité du pont, création d'aménagements cyclables sur le pont, changement de conduites d'eau des SIG, pose de revêtement phono-absorbant sur la rue du Mont-Blanc et sur la rue de Chantepoulet, ainsi que réfection du trottoir sur la rue de Chantepoulet. Sans cette coordination, la durée totale de ces travaux aurait été de 7 mois, sans compter les moments d'interruptions entre les différents chantiers. La coordination permettra ainsi de réaliser la totalité de ces 6 chantiers en 3,5 mois, sauf aléas ou imprévus.

Enfin, la sécurité et la mobilité de tous les modes de transports restent des points d'attention permanents pour la PCM, qui s'emploie à coordonner de manière optimale l'ensemble des chantiers situés sur le territoire cantonal.

S'agissant de la mise en place d'une communication explicite sur un chantier (son objectif, sa durée, ses maîtres d'ouvrage, son coût, etc.) sous la forme de panneaux, à l'instar de ce qui se fait pour des chantiers de construction lors d'opérations significatives, force est de constater que de nombreuses informations sont d'ores et déjà disponibles pour les chantiers d'importance. Les informations visibles sur le domaine public, sous la forme de panneaux par exemple, visent toutefois avant tout à aider les usagers de la route à adapter leurs habitudes de déplacement en prenant en considération le chantier et ses contraintes.

Pour les chantiers d'importance, des informations plus précises sur le projet (objectif, coût, durée, partenaires, etc.) sont par ailleurs en principe disponibles sur le site Internet du maître d'ouvrage. Tel est le cas pour les nouvelles routes, les projets de tramways ou encore les requalifications de voirie. Partant de ce constat, le Conseil d'Etat considère qu'il serait disproportionné d'imposer cette communication pour tous les chantiers, quelle qu'en soit leur taille. Toutefois il s'engage à veiller à ce que ces informations soient bien disponibles pour les chantiers d'une certaine importance.

Concernant la demande d'assurer la continuité des informations sous forme de bulletins ou de feuilles d'information adressés aux riveraines et riverains concernés par les entités impliquées, elle est déjà actuellement en vigueur. En effet, même si un chantier n'a pas d'impact majeur sur la mobilité, les maîtres d'ouvrages de la PCM réalisent et distribuent une fiche aux personnes habitant à proximité du chantier leur précisant la nature et la durée des travaux, les contraintes et les nuisances attendues ainsi que l'impact sur la mobilité.

Depuis le mois d'avril 2021, l'information en lien avec les chantiers des offices cantonaux du génie civil et des transports a été modernisée et rendue plus accessible grâce aux outils numériques que sont le site Internet <https://www.ge.ch>, les réseaux sociaux Facebook, Instagram et Twitter. Les riverains concernés par des nuisances d'un chantier sont avertis une semaine avant le démarrage des chantiers et peuvent consulter une fiche d'information détaillée sur <https://www.ge.ch>. Les informations sont accessibles au moyen d'un QR code. Après plus de 5 mois d'utilisation, le bilan de ce nouveau dispositif se révèle positif puisque ce sont près de 18 000 visites qui ont été comptabilisées sur les pages Internet en lien avec les chantiers.

Enfin, le système d'information du territoire à Genève (SITG) donnera prochainement la possibilité d'une consultation publique simple des informations sur les chantiers. Ces informations seront par ailleurs à la disposition des tiers pour l'utilisation de géoservices. Cette démarche, effectuée dans le cadre d'un processus d'amélioration continue, vise à faciliter l'accès aux informations sur les chantiers et à la rendre plus transparente.

En conclusion, tout en relevant que la coordination et la sécurité des chantiers est un domaine fort complexe et qu'il peut arriver que tout ne soit pas parfait, le Conseil d'Etat est d'avis que l'administration met déjà en œuvre en grande partie les demandes formulées dans cette motion et améliore de manière continue les services à la population. La règle est bien, au travers des diverses coordinations de chantier, d'informer au mieux la population sur ces travaux et leurs implications, en reconnaissant qu'ils sont souvent sources de désagréments momentanés pour les usagères et usagers de la route, mais qu'ils répondent à diverses nécessités.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Serge DAL BUSCO